

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit du Sud Est Théâtre,
par l'EPT Grand Orly Seine et Bièvre ».

2023 - D - 215

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 20.2.1 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du
Conseil Municipal au Maire en date du 9 juillet 2020.

Considérant que la commune de Villeneuve-Saint-Georges souhaite proposer une
prestation d'animation musicale dans le cadre d'un café-concert le 17 novembre 2023
de 19h30 à 22h30 à la cafétéria du Sud Est Théâtre

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer la convention avec l'établissement public Grand
Orly Seine et Bièvre de mise à disposition à titre gratuit du Sud Est Théâtre le vendredi
17 novembre 2023 pour organiser un café-concert.

Article 2 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil
Municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 14/11/2023

M. le Maire,

Philippe GAUDIN

